

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 53 (1982)

Heft: 4: Horaire cadencé

Rubrik: Procès-verbal de l'assemblée générale : tenue le 4 décembre 1981 à Moutier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 4 décembre 1981 à Moutier

Présidence: Roland Schaller, Président de l'ADIJ, Moutier.

Procès-verbal: Claude Brügger, Secrétaire général, Tramelan.

Présents: 34 membres + les représentants de la presse.

Le Président Roland Schaller ouvre la séance à 18 h.10. Au nom de la Direction, il salue cordialement les membres présents. Il fait part des excuses de 84 membres. En grand nombre, les membres excusés invoquent que l'heure et la date de la séance ne leur conviennent pas. Le Président excuse en particulier M. François Lachat, retenu en dernière minute par des obligations professionnelles.

M. Alain Coullery, Conseiller municipal de Moutier adresse des souhaits de bienvenue au nom de la Municipalité prévôtoise.

L'ordre du jour figurant sur la convocation du 6 novembre 1981 est accepté à l'unanimité. Il se présente comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée par le Président central
2. Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3 juillet 1981 à Moutier
3. Budget 1981
4. Programme d'activité 1981-1982 et débat
5. Nomination des membres d'honneur
6. Divers et imprévus.

Ouverture de l'assemblée par le Président central

S'adressant à l'assemblée, M. Roland Schaller fait la déclaration suivante :

Mesdames et Messieurs,

Nous nous sommes interrogés sur le rôle de notre association.

Nous avons relevé que les structures mises en place par les collectivités constituées devaient permettre l'extension de pouvoirs et de contrôles donnant aux cantons une meilleure maîtrise du pilotage à effectuer

aujourd'hui, en rapport avec les buts définis par ces ensembles.

Mais nous avons aussi souligné qu'une association comme l'ADIJ, libre de toutes contraintes bureaucratiques, plus proche des pulsions d'une région et animée de la volonté de trouver des solutions nouvelles, est plus à même que les organismes étatiques de poser un diagnostic quant aux besoins réels, de soutenir avec conviction les transformations à conduire et de définir le sens de la marche au niveau d'une région.

Il est en effet manifeste que l'ADIJ peut offrir un espace commun pour l'action et la réflexion, rassembler les intérêts éparpillés autour d'une idée-force et exprimer les enjeux économiques et sociaux.

Il est bien évident que nous avons une utilité, même si notre action ne s'exprime pas dans une production de services, et cela en raison de la capacité d'exprimer les besoins et les préoccupations de notre région, afin d'infléchir et d'influencer ce qu'il y a lieu de faire reculer à propos de décisions et de projets litigieux, ainsi qu'afin de promouvoir ce qui est porteur d'avenir, par la force des propositions que stimule le débat local et régional.

Les pouvoirs que nous avons de rassembler, d'influencer et d'innover, se situent ainsi sur un registre différent des pouvoirs politiques, économiques et sociaux.

En effet, nous sommes un contrepoids face aux abus auxquels, dans une société libérale, peut conduire la loi de la rentabilité, notamment si elle pèse sur une région de façon disproportionnée à ses effets positifs, ou face aux rapports de force sur le plan social, qui peuvent s'exercer au détriment de l'ensemble sur lequel nous exerçons notre activité.

Par ailleurs, nous sommes aussi un contrepoids irremplaçable face aux risques que font courir les rigidités bureaucratiques,

favorisées par le recours à l'intervention de l'Etat, en raison de la complexité croissante des problèmes à résoudre, la difficulté de leur donner des solutions par un autre biais que celui de décisions hégémoniques prises par des organismes mis en place par l'Etat.

Aussi, aujourd'hui, il nous apparaît opportun d'examiner, lors de notre assemblée générale, les implications d'une politique régionale dépassant notre cadre d'activité.

Nous sommes conscients, je crois, du fait que la notion de pouvoir régional, pour qu'elle devienne une grande idée-force quant aux possibilités de planification valable, ne doit pas seulement relever de considérations économiques et techniques.

Comme nous l'avons déjà écrit, la notion de pouvoir régional suppose des solidarités suffisamment ressenties, un processus de décisions qui fasse ressortir un certain parallélisme face à l'évolution conjoncturelle et économique notamment, des engagements librement acceptés à l'égard de projets dont on peut deviner pour l'avenir les données essentielles.

C'est dans ce cadre que nous avons pris l'initiative d'inviter M. le Docteur Hans Briner, Secrétaire de la Regio Basiliensis, et je me permets d'emblée de le remercier d'avoir accepté de nous faire part de ses réflexions et de son expérience.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 3 juillet 1981

Deux modifications de ce procès-verbal sont demandées :

1. M. Frédéric Savoye signale que les raisons de son absence à la séance du 3 juillet n'ont pas été expliquées. Il demande que figure au procès-verbal la mention de son absence pour raison grave, l'état de santé de sa mère étant très critique.
2. M. Sylvain Affolter déclare que sa lettre a mal été interprétée. Au point 1 du procès-verbal mentionné, il faut retrancher du texte la phrase «à remplacer par la liste

des districts» après «il ne soit pas fait mention de son intervention au sujet des termes Jura bernois».

Présentation du budget 1981

En l'absence du trésorier, M. Jean Jobé, le Secrétaire général commente le budget pour l'année 1981. Ce budget n'avait pas pu être présenté à l'assemblée auparavant, en raison des restructurations subies par l'association. D'autre part, tout le plan comptable a été revu selon le souhait émis par les réviseurs des comptes de l'année 1980.

Ce budget boucle avec un déficit présumé de 45 250 francs. Le Secrétaire général dit qu'aucune subvention n'est prévue dans le budget. Des démarches ont été entreprises auprès des autorités du canton du Jura. Aucune décision n'a été prise à ce jour, mais un montant de l'ordre de 10 000 francs pourrait être alloué à l'ADIJ.

Ce déficit ne met pas en péril les finances de l'association, qui dispose de solides réserves financières. Ces réserves permettront d'éponger le déficit prévu cette année. Depuis l'exclusion de l'ADIJ de la SEVA, le procès intenté à la SEVA suit son cours. Si la procédure aboutit, l'ADIJ a de bonnes chances de se voir allouer quelques dizaines de milliers de francs.

Au vote, le budget présenté est adopté à l'unanimité.

Programme d'activité 1981-1982 et débat

Le Président passe la parole au Secrétaire général, qui présente le programme d'activité 1981 - 1982.

Le Secrétaire général rappelle que notre association a été restructurée dans le courant de l'année 1980. Cette année, l'ADIJ a subi de profondes mutations en ce qui concerne ses organes dirigeants.

La nouvelle Direction comprend désormais un collègue du Jura bernois et un collègue du canton du Jura. Il est inutile de revenir sur ces changements de structure, que chacun connaît à présent.

La tâche primordiale de la Direction consiste à réactiver les travaux au sein des différentes commissions. Ce travail a déjà commencé. Selon le rapport de restructuration, l'ADIJ travaillera dorénavant avec un nombre restreint de commissions. Celle-ci sont actuellement au nombre de six, à savoir :

Commission économique et des affaires conjoncturelles

Cette commission vient d'être reconstituée. Elle se réunira incessamment. Elle aura un rôle d'animation à jouer en matière économique :

- analyses de la situation économique jurassienne ;
- présentation de projets de développement ;
- études à entreprendre, mandats particuliers à confier.

Dans ces différents domaines d'activités, la commission s'occupera notamment de :

- l'étude du rôle et de l'influence des pôles urbains situés à l'extérieur du Jura ainsi que des moyens à mettre en œuvre pour compenser les effets négatifs ;
- étude du rôle et de l'influence des industries horlogères et de machines, de l'artisanat et du secteur tertiaire, dans le développement économique de la région jurassienne ainsi que des possibilités de diversification à partir du potentiel industriel existant ;
- soutenir les personnes qui entreprennent des études approfondies sur les aspects économiques du Jura ou qui sont disposées à le faire.

Commission de la formation professionnelle

La commission de la formation professionnelle constitue sans conteste un point fort de l'ADIJ. Elle s'est signalée depuis un grand nombre d'années par la mise sur pied de la journée des apprentis méritants ainsi que par d'autres manifestations d'intérêt général.

Cette année, la journée des apprentis méritants a été retardée. L'Office cantonal ber-

nois de la formation professionnelle a en effet refusé de remettre à l'ADIJ la liste des apprentis ayant terminé leur formation. Un recours a été déposé contre cette décision. La manifestation, qui était prévue cette année encore, sera organisée ultérieurement.

La commission de la formation professionnelle a également d'autres projets en préparation. Tout d'abord, l'étude des possibilités de formation continue ainsi que de reconversions et de réinsertions professionnelles. La commission se préoccupe également de la coordination dans la formation professionnelle des apprentis de l'ensemble de la région jurassienne. Elle a des projets d'étude de l'offre et de la demande de main-d'œuvre dans l'économie jurassienne.

La commission de la formation professionnelle prévoit également d'organiser prochainement un concours de travaux pour les jeunes ayant récemment terminé leur apprentissage.

Commission des communications ferroviaires + routières, etc.

Cette commission est chargée d'examiner la situation régionale du point de vue des transports et communication. La commission est formée et s'est déjà réunie.

A son programme, elle a inscrit en toute priorité la manière de contrer les menaces réelles qui pèsent sur la ligne de chemin de fer Genève - Bâle par le pied du Jura. Il apparaît en effet que les CFF concentrent leurs efforts (investissements, etc.) sur le passage d'Olten qui est déjà saturé. La commission établira prochainement un rapport sur ce problème. Elle entreprendra les interventions nécessaires sur les plans cantonaux et fédéraux.

Il apparaît que, dans le domaine des transports publics et en matière ferroviaire principalement, la coordination est d'une nécessité vitale pour notre coin de pays. Si nos petites régions n'interviennent pas ou interviennent de manière divergente auprès des autorités, il faudrait craindre de ne pas être écouté en haut lieu.

La commission prévoit également d'examiner les risques qui pèsent à moyen terme sur la ligne Berne - Delémont - Delle - Belfort - Paris et d'intervenir pour que cette ligne, la plus courte en fait entre ces deux capitales, reprenne l'ampleur qu'elle mérite et ne soit pas vouée à l'abandon. Sur ce plan également, les efforts devront être coordonnés dans toute la région.

La commission voue également une attention toute particulière aux projets de Transjurane. Un groupe de travail spécifique a été chargé d'étudier spécialement ce dossier urgent. Un prochain bulletin sera d'ailleurs consacré à ce sujet d'une importance primordiale pour notre région.

Commission sociale

Cette commission s'est également réunie récemment. Elle se propose d'étudier la manière d'utiliser de façon optimale les moyens mis à la disposition de l'action sociale. Elle tentera de coordonner les mesures à prendre et de faciliter les échanges entre régions. La commission sociale de l'ADIJ veut être au service de tous les travailleurs sociaux de la région, notamment par la création et la gestion d'un centre de documentation et d'information, par une disponibilité accrue à l'égard des étudiants des écoles sociales effectuant des travaux de recherche en matière sociale.

Commission de la protection de la nature et du patrimoine

Cette commission est déjà entrée en action. Elle s'est chargée tout d'abord de recenser tous les organismes locaux ou régionaux chargés de la protection de la nature et du patrimoine dans le vieux pays. Cette liste sera intéressante à plusieurs égards.

La commission de la protection de la nature et du patrimoine a également plusieurs réalisations concrètes en vue. Il s'agit tout d'abord de la réfection du bâtiment abritant le martinet à Corcelles. Ce vestige d'autant mérite d'être plus connu. Récemment, un cours d'une semaine a réuni quelques maîtres de travaux manuels pour une initiation

aux travaux du forgeron. L'ancienne forge de Corcelles a constitué l'endroit idéal pour l'organisation d'un tel cours. Cette expérience devrait déboucher sur d'autres possibilités de mettre encore plus en valeur l'ancien martinet de Corcelles.

L'ADIJ et la commission susmentionnée ont entrepris des démarches pour réactiver un ancien fonds spécial du sentier des Gorges de Moutier. Une vaste consultation a été organisée. Elle débouchera prochainement sur une première séance réunissant les personnes et organismes intéressés par ce projet.

La nouvelle commission de la protection de la nature entreprend d'autres actions concrètes. Elle est sur le point d'intervenir auprès d'une commune afin de sauvegarder un site naturel menacé. Ce dossier sera examiné dans un de nos prochains bulletins.

Commission du bulletin

Le véritable trait d'union entre l'association, ses membres et l'extérieur reste sans conteste notre bulletin. Celui-ci joue un certain rôle dans la vie socio-économique des 7 districts jurassiens. Les anciens numéros de notre publication sont constamment demandés par des étudiants, des chercheurs ou des administrations privées ou publiques.

Nous avons décidé de maintenir notre publication. Celle-ci paraîtra à l'avenir dix fois par an. Y seront évoqués les principaux problèmes socio-économiques du Jura.

Sous la conduite du secrétaire général, une commission spéciale, formée en bonne partie de journalistes, présentera les informations recherchées par les commissions, ou les autres organes de l'association.

Notre bulletin joue un rôle important et nous tenons à ce qu'il conserve l'estime dont il jouit auprès de la population.

Des suggestions en vue d'insertions seront toujours examinées avec attention par cette commission.

Notre secrétariat semi-permanent

Le secrétariat de l'ADIJ, situé à Moutier, dans l'immeuble que possède l'association, est semi-permanent. De la sorte, un bon travail peut être entrepris. Le secrétariat soutient les travaux des différentes commissions et au besoin il joue un rôle dynamique.

Le secrétariat est également à la disposition des étudiants qui désirent consacrer une étude relative à l'histoire, à l'économie ou à la vie culturelle du Jura. L'ADIJ met à la disposition de tous, ses archives et sa documentation. A cet effet, il est prévu de mettre sur pied prochainement un centre de documentation facilement consultable. Des contacts ont déjà été établis avec les différentes universités de Suisse romande et nous allons recenser prochainement les études déjà effectuées à ce jour et qui ont trait aux problèmes de notre région.

Le secrétariat de l'ADIJ se mettra par ailleurs à la disposition des personnes qui souhaitent l'intervention de l'association dans le cadre de relations délicates avec les différentes administrations cantonales ou fédérales.

Ce sont là, rapidement présentées, les activités les plus marquantes de notre association dans l'immédiat.

M. Savoye prend la parole et relève que ce programme est assez abstrait et il en comprend les raisons. Il demande que dès l'an prochain la Direction présente un programme plus concret à l'assemblée.

Nomination des membres d'honneur

Le Président prend officiellement congé de M. Frédéric Savoye, Président sortant de notre association, de M. Rémy Berdat, Vice-Président de l'ADIJ, de M. François Lachat, ancien Secrétaire général ainsi que de M. Marcel Houlmann, membre de la Direction et également membre actif de la commission de restructuration.

Il rappelle que ces messieurs ont constitué, avec M. Jean Jobé, qui a bien voulu accepter d'assumer encore la transition, la nou-

velle équipe qui a pris la relève en 1973, lors du départ de M. le Président René Steiner. Ce groupe de personnes a assumé la Direction de l'association, dans une nouvelle phase de son développement, avec un rare sens de la collégialité.

Il rend hommage au mérite, au dévouement dont a fait preuve cette équipe, qui a su assumer la continuation de l'ADIJ et préparer son avenir. Les problèmes complexes qui se sont posés au cours de ces années ont régulièrement été dominés.

Ces Messieurs remettent aujourd'hui une association forte de leur dévouement fructueux et de leur prévoyance, si l'on considère notamment les réserves financières qu'ils ont su constituer pour les jours difficiles.

M. le Président les remercie vivement, au nom de la Direction de l'ADIJ.

Il poursuit en précisant qu'il n'est guère possible de dresser ici un bilan complet des entreprises de MM. Frédéric Savoye, Rémy Berdat, François Lachat et Marcel Houlmann. Par ailleurs, leur personnalité est bien connue et il est superflu de les présenter.

Cependant, il rappelle que M. Frédéric Savoye, au Comité central depuis 1963, a été nommé Président de l'association par l'assemblée générale du 26 mai 1973.

M. Rémy Berdat, quant à lui, est entré au Comité central en 1968 et a été nommé à la Direction de l'ADIJ en 1972.

M. François Lachat a été nommé Secrétaire général par le Comité central du 13 décembre 1972 et a fait partie de la Direction jusqu'en 1979, lors de son entrée au Gouvernement de la République et Canton du Jura.

Enfin, M. Marcel Houlmann a été nommé au Comité central par l'assemblée générale du 13 mai 1972 et fut appelé à faire partie de la Direction en 1973. Il a par ailleurs œuvré activement au sein de la Commission de restructuration de l'association.

Ainsi que l'on peut le constater, ces Messieurs ont conclu avec l'association un bail de longue durée, certes, mais combien

La banque pour progresser! Crédit Suisse...



...pour ceux qui veulent dynamiser leurs affaires.

Prenez contact avec le Crédit Suisse, lorsque vous voudrez développer votre entreprise, élaborer de nouveaux projets ou conquérir de nouveaux marchés.

Votre conseiller au Crédit Suisse sait comment un crédit d'entreprise spécialement adapté à votre cas, peut alléger vos problèmes financiers.



CREDIT SUISSE
CS

*Crédit Suisse Maltière 2, 2800 Delémont, ☎ 066 21 11 21
P.-Péquignat 12, 2900 Porrentruy, ☎ 066 66 64 41*

Club 138
Bar — Dancing — Rôtisserie

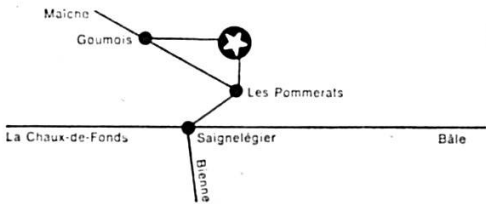


Caukkendlin
A 2 minutes de Delémont
(Canton du Jura)
Téléphone 066 35 6 138
ouverture:
Rôtisserie 19 h. — 03 h.
Dancing 21 h. — 03 h.

Bons hôtels et restaurants jurassiens

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis

SAINT-IMIER	HÔTEL DES XIII-CANTONS Relais gastronomique du Jura	C. et M. Zandonella 039 41 25 46
BONCOURT	HÔTEL-RESTAURANT LA LOCOMOTIVE Salles pour sociétés - Confort	L. Gatherat 066 75 56 63
TAVANNES	HÔTEL ET RESTAURANT DE LA GARE Hôtel réputé de vieille date pour sa cuisine soignée et ses vins de choix - Petites salles pour sociétés - Parc pour autos et cars	Fam. A. Wolf- Béguelin 032 91 23 14
DEVELIER	HÔTEL DU CERF Cuisine jurassienne - Chambres - Salles	Charly Chappuis 066 22 15 14
DELÉMONT	HÔTEL VICTORIA Restaurant de spécialités	Famille Roger Kueny 066 22 17 57
MOUTIER	HÔTEL DE LA GARE Spécialités jurassiennes Petite et grande cartes Grand choix de vins Salles pour sociétés (jusqu'à 200 personnes)	M. + D. Collon 032 93 10 31
MOUTIER	HÔTEL SUISSE Accueillant Grandes salles Chambres tout confort	Famille C. Brioschi-Bassi 032 93 10 37

MOUTIER	HÔTEL-RESTAURANT DES GORGES PIZZERIA « LA ROMAGNOLA » Cuisine à toute heure Spécialités italiennes	Fam. Montanari 032 93 16 69
MOUTIER	HÔTEL OASIS Chambres tout confort Cuisine française Spécialités de poissons et fruits de mer Salles pour banquets de 30 à 120 personnes	François Pose 032 93 41 61
SAIGNELÉGIER	HÔTELS DE LA GARE ET DU PARC Cuisine française - Spécialités Salles pour banquets, mariages et séminaires Chambres tout confort, tranquilles	M. Jolidon-Geering 039 51 11 21/22
SAIGNELÉGIER	HÔTEL BELLEVUE Cent lits - Chambres (douche et W.-C.) Sauna - Jardin d'enfants - Locaux aménagés pour séminaires - Tennis - Prix spéciaux en week-end pour skieurs de fond	Hugo Marini 039 51 16 20
	HOTEL-RESTAURANT MOULIN-JEANNOTTAT Truites aux fines herbes Pain de ménage cuit au four à bois Dortoirs pour groupes Famille P. Dubail-Girard Tél. 039 51 13 15	
DELÉMONT	CAFÉ-RESTAURANT-BRASSERIE HÔTEL SUISSE Chambres tout confort Spécialités: saucisse d'Ajoie sur le gril, entre-côte aux morilles, gratin de pommes de terre	Laurent Degoumois 066 22 14 21
COURTEMAÏCHE	RESTAURANT DE LA COURONNE (CHEZ L'CABRI) - Cuisine réputée - Salle pour banquets et sociétés - Cadre rustique	Famille L. Maillard 066 66 19 93
PORRENTRUUY	HÔTEL-RESTAURANT DU CHEVAL-BLANC BAR-DANCING DERBY-CLUB RÔTISSERIE LA MANADE Excellente cuisine française mijotée au feu de bois	P. Debons 066 66 11 41

fructueux pour l'ADIJ. Les réussites de leurs entreprises sont aussi nombreuses qu'importantes.

Enfin, ce qu'il convient essentiellement de souligner, relève-t-il, c'est qu'ils ont su diriger avec maîtrise cette association, malgré les vicissitudes et les moments difficiles et qu'ils ont tout mis en œuvre pour que l'association restructurée puisse reprendre son activité dans les meilleures conditions.

Au nom de la Direction et du Comité central de l'association, il propose à l'assemblée de nommer ces messieurs membres d'honneur de l'association. Ils ont en effet contribué d'une manière marquante à l'activité de l'ADIJ.

L'assemblée se prononce à l'unanimité en faveur de cette distinction.

M. le Président s'adresse ensuite aux membres d'honneur :

«Messieurs les membres d'honneur, vous vous êtes dépensés sans compter et vous avez servi avec ténacité les causes de l'ADIJ. J'espère, j'ose espérer que vos activités vous ont procuré quelque satisfaction en dehors des soucis qu'elles vous ont occasionnés.

Par votre énergie, votre dynamisme, vous avez grandement contribué au développement de notre association.

Vous avez toujours travaillé de façon désintéressée pour l'honneur de l'ADIJ. Permettez-nous aujourd'hui de vous remettre ce petit présent.

Par cette infime marque de distinction en regard de votre mérite reconnu, nous voulons vous prouver notre considération et vous apporter le témoignage de notre reconnaissance.»

En signe de remerciement, une channe est remise aux trois nouveaux membres honoraires qui sont présents.

Divers et imprévus

Tour à tour, MM. Savoye, Berdat et Houlmann adressent à l'assemblée leurs sentiments de reconnaissance.

M. Savoye déclare en particulier que l'honneur qui lui est fait doit être reporté sur ses compagnons de la Direction. Ces derniers ont présenté un front commun au cours de ces dernières années malgré quelques divergences. La Direction a été solide face aux difficultés de ces deux dernières années.

Parlant du reproche qui a été fait à l'ancienne Direction d'être lente dans ses décisions, il est d'avis que ces critiques se révèlent injustifiées.

Une équipe jeune à la tête de la Direction, un nouveau Président en place, prouvent à l'évidence les bonnes raisons de la précédente Direction d'avancer pas à pas, mais sûrement.

M. Savoye reste à la disposition de l'association pour l'avenir. Il espère, dès l'an prochain, voir des réalisations concrètes mises au bénéfice de l'ADIJ.

L'assemblée est suivie par une conférence du D' Hans Briner, Secrétaire général de la Regio Basiliensis sur le thème: «L'avenir des régions bâloise, jurassienne et genevoise dans une perspective européenne».

Moutier, le 4 décembre 1981

Le Président central: *Roland SCHALLER*
Le Secrétaire général: *Claude BRÜGGER*